

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
52 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 8 août 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Déceptions. — Lâcheté. — Le prince Louis.

Toutes les espérances s'en vont une à une. Le cabinet anglais devait désavouer lord Palmerston, il l'approuve ; c'était sans doute un conseil que M. Thiers voulait donner ; mais il faudrait supposer aux hommes d'état d'Angleterre une bien grande légèreté, pour croire qu'un ministre pût conclure un traité capable de troubler la paix de l'Europe sans avoir l'assentiment du conseil dont il fait partie. L'insinuation de M. Thiers n'était que ridicule. Les journaux du pouvoir manifestaient l'espérance que l'Autriche et la Prusse ne ratifieraient pas le traité, l'événement leur donne tort encore sur ce point ; cette espérance eût été absurde, mais elle n'était réellement dans la pensée de personne ; on l'a jetée au pays pour amortir sa fougue en le traînant lentement de déceptions en déceptions. La situation est aujourd'hui d'une netteté remarquable depuis que l'insurrection de Syrie est apaisée. L'Europe et la Turquie d'un côté, la France et l'Égypte de l'autre.

Il ne faut pas s'abuser sur les intentions de la coalition ; ce serait lui supposer un bien grand amour pour l'empire ottoman, que d'attribuer le traité à la pensée de réintégrer la Syrie sous la domination du sultan. Cela lui importe assez peu. La coalition veut Constantinople pour la Russie, une des routes de l'Inde pour l'Angleterre. Si le gouvernement recule, il reconnaît la justice de ces prétentions, et rien ne s'oppose plus à leur satisfaction.

Dans cette voie-là, chaque pas que nous ferons vers le maintien de la paix sera un pas vers l'abaissement de la France.

Mais Constantinople, mais les routes de l'Inde ne semblent plus les seuls motifs de la guerre ; la haine du gouvernement russe pour les idées françaises, le mauvais vouloir du nouveau roi de Prusse, si hautement manifesté sous le règne du feu roi, si nettement indiqué par le choix des conseillers de la couronne, disent assez que c'est à la révolution qu'on en veut.

L'Europe coalisée contre nous eût hésité peut-être devant les conséquences d'une guerre d'idées, d'une guerre révolutionnaire ; mais elle sait bien que M. Thiers n'est pas de taille à en porter le poids, qu'une pareille guerre effraie le château, et elle se raille des rodomontades qu'on a fait entendre.

Seule, en face d'une nouvelle sainte-alliance, la France ne pouvait espérer de succès qu'en s'appuyant sur les peuples qui rêvent l'affranchissement de leur patrie. A ces peuples il faut d'autres garanties que celles de M. Thiers et des ministres actuels, et la cour ne pouvait pas consentir à prendre dans l'opinion démocratique le cabinet qui seul pourrait inspirer quelque confiance aux peuples trompés et abandonnés par nous.

M. Thiers ne s'est pas abusé ; il a jugé d'un coup d'œil la situation. Il a entendu la France irritée pousser un cri de guerre ; et comme il lui importe de paraître toujours marcher avec la France, il a prudemment manifesté des intentions guerrières ; il a proclamé quelques mesures assez bénignes en elles-mêmes, mais qu'il peut citer en témoignage de ses desseins ; puis la cour a parlé, la cour ne veut pas la guerre ; le juste-milieu, d'abord ému, s'est remis peu à peu,

son agitation martiale a fait place à sa couardise ordinaire ; il a mis en balance les avantages de la paix et la gravité de l'injure, et comme il appuyait en tremblant sa main dans l'un des plateaux, il a décidé la paix. Il n'a pas compris qu'il en est des peuples comme des individus ; quand on les peut insulter sans crainte, on n'y manque pas.

Voyez un peu la lâcheté des feuilles ministérielles, avec quelle promptitude elles virent de bord. Il y a quelques jours leur voix était belliqueuse. La France allait briser enfin les odieux traités de 1815, émanciper les peuples, refaire le partage de l'Europe, et ranimer l'étincelle qui sommeille en Italie, en Allemagne et en Pologne.

Allons, vaniteux, moins de bruit ; votre génie de la Liberté que vous avez posé sur la colonne de Juillet ressemble à une girouette, il tournera à tous les vents, mais il est rivié par le pied à la colonne, il n'en sortira pas. Éteignez le flambeau qu'il porte à la main, vous n'en sauriez que faire, et il ne peut brûler que vous, imprudents !

Ces hommes ont beau crier et montrer le poing, ils manquent de courage. On les a frappés, ils ont crié pour épouvanter l'ennemi ; mais ils n'ont fait que crier sans agir, ils ont peur. Ils ont fait proclamer à son de trompe qu'ils avaient une belle armée de terre et qu'avant peu cinq cent mille hommes seraient sous les drapeaux. Leur flotte pourra compter bientôt quarante gros vaisseaux, cinquante belles frégates, cinquante bricks, cent vingt petits bâtiments, puis des paquebots à vapeur, et cette magnifique flotte peut balayer les mers avec six mille bouches à feu. Voilà ce qu'ils ont fait annoncer pompeusement, et tout cela n'était que fanfaronnade pour aboutir à une retraite. A les entendre, la France ne devait pas souffrir d'insulte ; elle devait conserver son rang parmi les grandes nations ; elle ne voulait pas déchoir ! Et tout cela pour en venir à une reculade, pour déclarer que la mesure de l'injure n'était pas comblée, et qu'on avait le temps d'attendre.

Allons, ne faites plus tant de bruit, n'ayez pas non plus de fausse honte. On vous a craché à la face ; tirez votre mouchoir, essuyez-vous, et que tout soit fini.

Au milieu des graves préoccupations de la situation actuelle, le pays n'apprendra pas sans quelque indignation la nouvelle tentative du prince Louis. Vainement le parti bonapartiste dira-t-il qu'il a rougi pour la France du rôle qu'elle allait jouer, que le prince est venu pour se mettre à la tête de la nation jalouse de sa dignité et faire respecter au dehors le nom français ; nul n'excusera l'ambition qui choisit un pareil moment pour jeter la perturbation dans la France, car on sait trop combien il est difficile de résister à l'ennemi extérieur quand la guerre civile éclate.

Cette tentative acquiert une immense gravité des circonstances où nous nous trouvons ; l'espèce de connivence que sembleraient impliquer les récentes conférences du prince Louis avec les ministres anglais frapperait d'une éternelle réprobation le parti bonapartiste, si l'on pouvait rattacher sa levée de bouchiers à la rupture de l'alliance entre la France et l'Angleterre. Notre histoire, qui a perdu sa poésie, appellerait traitres ceux qui voudraient se faire Coriolans.

Les efforts du prince Louis ne sont pas heureux quand il essaie d'imiter son oncle. Le retour de l'île d'Elbe est un de ces phénomènes qui éblouissent, qui égarent l'imagination ; on se perd à les vouloir imiter ; le ridicule est à côté du sublime ; où un homme de génie maîtrise les événements, un écervelé attire les railleries de la foule.

Cela dit, nous ne viendrons pas sur ce sujet ; nous allons même nous éloigner du lieu qui pourrait nous y ramener. Nous entrons sur la place Bellecour, une des plus remarquables de l'Europe par son étendue et sa régularité. Jetons un coup d'œil sur le chef-d'œuvre de notre compatriote, sur la belle statue modelée par Lemoine qui n'a point su, en mourant, nous imposer la sienne comme M. Chinard.

Le bronze de Louis XIV est le seul qui soit à Lyon sur une place publique ; mais patience, Jacquard déjà s'élève non loin du Jardin-des-Plantes, et tout près de lui le major-général Martin surgira bientôt.

Si nous le comprenons bien, la statue doit être la récompense du héros, du savant illustre, de celui qui par son génie plana sur tous les autres, de l'homme dont la science, la gloire et les travaux appartiennent au monde. Elle doit être le jalon planté par le présent pour servir d'enseignement à la postérité. Elle doit porter sur son socle un nom connu de tous, afin que tous puissent dire : Celui-là versa son sang et mourut pour le salut de la patrie, celui-ci fit des choses si belles que les bornes du savoir en furent reculées, les maux de l'humanité diminués. En dehors de ces conditions, la statue perd son but. A la rigueur, on pouvait élever un monument de ce genre à Jacquard. La ville que le mécanicien habile, que le citoyen incorruptible enrichit de son invention pouvait rendre à l'homme de génie ce suprême honneur. Mais il n'en est pas de même du major-général Martin. Quelque grandes qu'aient pu être ses vertus privées, quelque bien acquise que fût son immense richesse, quelque vive que soit la reconnaissance qu'on lui doit en échange de l'or qu'il nous a légué, tout cela n'est point assez pour qu'on lui donne une place au forum. M. Martin détache pour sa ville natale un ou deux millions de ses millions, et vous lui érigez une statue, je me trompe, vous lui vendez une statue ! Vous affichez à la bourse un tarif de monuments à élever à quiconque y mettra le prix ; vous ravez le bronze de celui qui vous jeta l'illustration, vous trompez les âges futurs qui croiront en vous. Soyez reconnaissants du bien qu'on vous fait ; aux institutions que le riche crée parmi vous donnez le nom de ce riche ; placez son buste dans vos musées, ils vous appartiennent ; mais, si la place publique

Il y a des folies tellement utiles aux vues du pouvoir qu'on les dirait dictées par lui ; de ce nombre est le débarquement du prince Louis qui vient se faire prendre à Boulogne comme il s'était déjà fait prendre à Strasbourg. Cette échafaudée sert merveilleusement ceux qui sacrifient à la crainte de la guerre l'honneur de la France. Les journaux du pouvoir qui criaient aux armes il y a quelques jours, pour répondre à l'indignation du pays, et qui battent en retraite aujourd'hui, ne manqueront pas de dire demain que le ministère a raison de vouloir la paix alors que le péril extérieur ne désarme pas les partis ; ils diront que notre cabinet agit sagement en se courbant devant les puissances étrangères alors qu'il est menacé de la guerre civile ; la tentative du prince Louis aura pallié le sacrifice des intérêts de la France ; la lâcheté trouvera une excuse dans un prétendu danger.

Eh quoi ! s'écrieront les organes du gouvernement, vous voulez que nous portions nos armées au dehors quand la tranquillité intérieure est gravement menacée ? Vous demandez, vous conseillez une guerre de principes, une guerre d'idées, une guerre révolutionnaire, quand nous avons à vous défendre vous-mêmes d'une tentative de révolution qui remettrait en question toutes les conquêtes de la liberté ! Non vraiment ! le gouvernement trahirait ses devoirs s'il pouvait commettre une pareille faute.

Voilà ce que diront demain les feuilles du pouvoir qui se trouve heureux de colorer sa peur d'une apparence de raison. Nous ignorons ce que fera le gouvernement du prisonnier de Boulogne, et les conseils à celui-ci sont donc tout-à-fait inutiles. Mais que les hommes qui suivaient sa bannière le sachent bien, ils peuvent amener quelques déflections dans l'armée, mais le pays, mais la France qui ratifie les révolutions, la France ne peut plus se lever pour un homme, mais pour un principe ; le grand tort des Bonaparte est de ne l'avoir pas compris, entourés qu'ils sont de conseillers menteurs, intéressés peut-être à les tromper. K.

Nous avons annoncé hier, dans notre bulletin de la bourse, que les ratifications de l'Autriche et de la Prusse étaient arrivées à Paris ; déjà la veille nous avions fait pressentir cette résolution que le *Constitutionnel* annonce aujourd'hui dans les termes suivants :

On a appris hier soir à Paris que la Prusse et l'Autriche avaient ratifié le traité du 16 juillet.

Il est parfaitement inutile de dire la grande et profonde impression que cette ratification, bien que prévue, a produite dans tout Paris. L'émotion a été tellement vive dans le monde des affaires, que M. Thiers a aussitôt donné le mot d'ordre à tous les journaux pour qu'ils eussent à rassurer un peu le public. C'est ce que font ce matin le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et plusieurs autres feuilles qui cherchent à démontrer que la situation n'est pas plus grave aujourd'hui qu'elle l'était hier. Le *Constitutionnel* va même plus loin, car, selon lui, la situation se serait plutôt améliorée qu'aggravée. Voici les raisons qu'il en donne :

Il n'y a qu'un fait nouveau : on a aujourd'hui la certitude que l'insurrection du Liban est apaisée, c'est-à-dire que la principale base sur laquelle se fondait la politique du traité est détruite.

Le *Constitutionnel* nous paraît être complètement dans l'erreur. L'insurrection du Liban n'a été qu'un prétexte pour presser la conclusion du traité Brunow ; mais la pensée-mère

appartient à tous, qu'elle ne reçoive de piédestal que pour celui qui fit du bien à tous.

Mais c'est bien long-temps rester sur la place de Bellecour, pour vous surtout qui êtes ennemis du repos, qui aimez la flânerie, et qui fuyez, comme on fuit le choléra, les personnes qui vous happent au milieu d'une promenade, vous arrêtent à chaque pas, et se mettent devant vous jusqu'à ce que vous ayez avalé une foule de tartines plus ou moins longues, selon que vous êtes plus ou moins patients. Faisons donc le tour des deux quais sans trop nous amuser.

Mais de quoi nous entretenir ? Parbleu ! de ce qui occupe tout Lyon en ce moment, de M^{lle} Rachel, de l'artiste noble, vraie, grande enfin ; de la tragédienne dont parlent tous les hommes, qui tourne la tête à toutes les femmes et secoue partout un enthousiasme sans bornes. Dans les promenades, dans la rue, dans tous les étages de la maison, y compris la mansarde, vous ne rencontrez plus les mines coquettes de nos lionnes, les sourires gracieux, les mille petites affectations, les jolis riens insaisissables et tout cet arsenal de la légèreté française. Les fronts sont devenus graves, les physionomies sévères, l'attitude digne et imposante, la parole mesurée. Toutes les Lyonnaises se sont métamorphosées en Grecques, toutes veulent être des Rachels. Nos tigresses ont abandonné les Sand, les Hugo, les Lamartine, les Balzac, pour les Corneilles enfumés, les Racines poudreux, oubliés depuis vingt ans dans la bibliothèque. Une lionne bien connue à Lyon, M^{me} de B***, a fait transporter tous ses trébuchets à la campagne ; elle les analyse et les dissèque, pour les mieux posséder le mardi et le vendredi. On ne trouve plus que nos vieux poètes au salon et dans le boudoir. Adieu les Rayons et les Ombres, les Recueils poétiques, les Sept Cordes de la Lyre, les Cosima, les Feuilles au vent, les Grains de sable, et tutti quanti ! Pauvres auteurs modernes, le grand siècle vous écrase !

Arrêtons-nous un instant devant le magasin de lingerie de M^{me} Amanda. La pauvre fille ne s'occupe plus que de tragédie ; elle s'endort avec Racine et se réveille avec Corneille. Approchons-nous un peu, et, par le coin de la vitre que l'indiscret rideau ne couvre pas, voyons ce qui se passe entre ces quatre murs.

LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

On peut apprendre bien des choses en faisant le tour des deux quais, voir bien des objets que l'on cherche à cacher, entendre bien des secrets que l'on voudrait taire. Là, comme ailleurs, du reste, il n'y a peut-être pas une maison qui n'ait son drame ou sa comédie, et je ne m'étonne plus que les portières aient tant d'histoires à raconter.

Nous sommes sur le quai de la Saône dont les habitants ont été bien heureux le 29 juillet. En effet, si toute la ville était invitée à prendre sa part des fêtes que l'on y donnait, nul n'était mieux qu'eux placé pour en jouir. Ils ont pu contempler la joute, charmant spectacle où des hommes se jettent dans l'eau, humide emblème de notre glorieuse révolution qui plonge, plonge indéfiniment. Ils ont pu suivre du regard les étoiles que les soldats lançaient de l'une et l'autre rive, et qui tombaient aussi dans l'eau ; admirer, au milieu d'un ah ! prolongé, les fusées du feu d'artifice qui s'élançaient pétulantes et retombaient encore dans l'eau, y toujours dans l'eau, comme les conséquences de notre glorieuse. Il y avait beaucoup à voir ce soir-là sur le quai de la Saône, soit que l'on parcourût la rive gauche, soit que l'on portât les yeux sur la terrasse de l'Archevêché où se trouvait un bon nombre d'élus invités par M. le maire, remplissant, dans cette circonstance, les fonctions de secrétaire de notre nouveau prélat.

A propos de monseigneur, nous avons une bonne nouvelle à donner à nos lecteurs. Le *Courrier de Lyon* a porté sa carte à M. de Bonald, et son éminence en a fait remettre deux par son valet de chambre dans les bureaux du *Courrier* ; l'une était pour le matériel, l'autre pour l'esprit du journal. Ces deux pouvoirs ont donc fini par s'entendre ! L'archevêque s'est obstiné à ne pas faire de profession de foi ; nous l'avions prévu. Le *Courrier* alors en a cherché le motif en se demandant : Qu'est-ce que c'est qu'une profession de foi ?.... Après avoir réfléchi vingt-quatre heures sur cette question, il s'est dit : Une profession de foi, ce n'est rien du tout. Or, comme on ne se brouille pas pour rien, la paix s'est trouvée faite.

de ce traité est bien antérieure à la révolte des Syriens. C'est donc une erreur de dire que la fin de l'insurrection du Liban donne une chance de plus au maintien de la paix générale ; car il est évident que, si les quatre puissances qui se sont coalisées contre nous entraient la possibilité de nous faire la guerre avec succès, elles sauraient bien faire naître un incident nouveau qui les replacerait dans la situation que leur avait faite l'insurrection de la Syrie.

L'article du *Constitutionnel* pêche donc par la base, comme nous venons de le prouver, et nous croyons qu'il pourrait fort bien n'avoir été inspiré que par le désir d'arrêter la baisse des fonds, qui va trop vite au gré de certains spéculateurs.

Nous reconnaissons volontiers que la ratification du traité par les cours de Prusse et d'Autriche ne change rien à la question. Rien de plus vrai, rien de plus juste. Mais s'il n'y a rien de changé à la question, nous nous retrouvons en présence du traité Brunow, d'un traité d'exclusion pour la France, d'un traité dont nous devons demander et obtenir l'annulation si nous voulons conserver en Europe le rang que nos ressources militaires et notre influence morale nous permettent d'y occuper.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le *Moniteur algérien* du 25 juillet publie un ordre général qui cite, comme s'étant particulièrement distingués dans la dernière campagne, les officiers, sous-officiers et soldats dont nous avons donné les noms en reproduisant les divers rapports du maréchal Valée.

Il publie en outre l'ordre du jour suivant sur les opérations effectuées dans la province de Constantine :

Au quartier-général d'Alger, 23 juillet 1840.
Soldats de la province de Constantine !

La campagne que vous venez de faire a été, comme celle de vos frères d'armes de la province d'Alger, brillante et utile aux intérêts de la colonie ; vos travaux ont assuré le développement de la prospérité du territoire que vous êtes chargés de défendre ; les combats que vous avez livrés ont montré l'impuissance de vos ennemis.

Soldats ! la France et l'Algérie ne perdront jamais le souvenir des grandes choses que nous avons faites ensemble, et le système que vous avez fondé en Afrique affirmait la conquête si glorieusement commencée par la brave armée à laquelle vous appartenez.

Parmi ceux qui se sont distingués sous vos yeux, je cite à l'ordre de l'armée les officiers, sous-officiers et soldats dont les noms suivent :
Etat-major-général : Le lieutenant-général Galbois ; le capitaine Sézille de Biarrie.

Dans le 22^e de ligne : Le colonel Levasseur, le capitaine Roussillon, les lieutenants Fournier et Guillot, le sergent Leny, le clairon Banger.

Dans le 61^e de ligne : Les lieutenants Mazoyer et Longain, le sergent-major Dupré, le sergent Magnier.

Dans le 62^e de ligne : Le colonel Lafontaine, le chef de bataillon Delacrière, les capitaines de Rombies, Maurice, Carnat, Boivin ; les lieutenants de Malleville, de Roig, Rinaldi, Montet ; le sous-lieutenant Monthon ; les sergents Raymond, Massoni, Noël, Faget, Dupont, Rossi et Calmus ; les caporaux Bodemer et Serval ; les grenadiers Sabardu et Paumier ; les voltigeurs Veuliet, Nectoux, Guillomé, Aubanel et Hochteller ; le fusilier Philippe.

Dans le 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique : Les sous-lieutenants Vernet et Chérif ; les sergents Chavet et Bastide.

Dans les tirailleurs de Constantine : Le chef de bataillon Mollière ; les lieutenants Plombin et Bourbaki ; le sous-lieutenant Duchaine ; les sergents Kinelle, Helbourg, Sieber, Taahar-Ouaragay ; le fusilier Assem ben Mohamed.

Dans le 3^e régiment de chasseurs d'Afrique : Le chef d'escadron de Richepanse ; les capitaines Dambry et Lambert ; le lieutenant Verillon ; les sous-lieutenants Seigne-Martin, Duron, Vincent, Lenoir, de Montaigu ; les maréchaux-des-logis Deschamps, Blaizy, Bouzom, Saccaley, Lachaldenèdes, Pinel-Lafond ; les brigadiers Charles, Pichon, Marie et Guinard ; les chasseurs Delaunoy, Suaire, Duhennoy, Monau ; le trompette Willem.

Dans les spahis : Le lieutenant Duguet ; le sous-lieutenant Ben-Ouanni ; les maréchaux-des-logis Ben Turki, Mohamed Seghir et Ferra ; les spahis Fondeilli et Belohedrouck.

Dans l'artillerie : Le lieutenant Duguet.

Dans le service de santé : Les chirurgiens aides-majors Gagelot et Cardaillac.

Comte VALÉE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, 30 juillet. — La corvette de charge la *Marne*, venant de Toulon, a mouillé aujourd'hui sur rade. Ce bâtiment a à bord des détachements destinés aux zouaves.

Il paraît que les Arabes ont abandonné les environs de la Maison-Carrée ; mais ils sont venus mettre le feu entre Douera et Koleah. L'incendie a bientôt gagné du terrain, et la fumée était si épaisse qu'on n'apercevait plus les signaux télégraphiques. Une trentaine de meules de foin qu'on n'avait pu encore porter à Douera ont été la

M^{lle} Amanda est debout. Elle repose le coude de son bras droit sur sa main gauche, et son front sur l'extrémité des doigts de sa main droite qui se ferme à demi. M^{lle} Elomire, sa première ouvrière, la prie de couper une guimpe.

Elle n'entend pas.

Elomire réitère sa demande.

Amanda tourne lentement la tête du côté de l'ouvrière, la regarde dédaigneusement pendant quelques secondes et lui dit :

— Laissez-moi donc, ma chère, vous m'interrompez ! Que m'importe tout cela désormais ; je ne songe plus qu'à la gloire !

Elle revient à son sujet, détache l'ignoble chaîne qui suspend ses ciseaux à son côté, jette sous la banque son tablier, et s'écrie :

— Moi aussi je suis inspirée, je suis une Rachel ! ! !

Elle se drape alors héroïquement dans son écharpe de mousseline-laine, relève ses bandeaux à la grecque, rejette en arrière ses cheveux noués à l'antique, se promène à grands pas, puis, appelant à son aide les cordes basses de sa voix, nouvelle Hermione, elle se pose et lance, à mi-voix, au commis détaillant qui vient lui faire sa visite quotidienne, ce vers si connu :

Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?

Chut ! voici M^{me} de C... qui entre dans le magasin ; elle est furieuse de ne point avoir reçu son *cannetou de guipure*. Amanda glisse subitement son livre derrière le carton, tandis que notre nouveau Pyrrhus se réfugie dans l'arrière-boutique.

Voici un acte de joué.

Comme il serait trop long d'en attendre un autre, poursuivons en affirmant au lecteur qu'il y a dans la ville de Lyon cent Rachels comme M^{lle} Amanda, autant d'Orestes et autant de Pyrrhus, sans compter M. Beuzeville.

Mais qui pourrait s'étonner de l'enthousiasme qu'inspire notre célèbre artiste ? Serions-nous donc les seuls à ne pas nous incliner devant le beau, devant le sublime ! Ne savons-nous pas ce qui se passe, non-seulement en France, mais en Russie, mais en Amérique ?

A Rouen, M^{lle} Rachel reçoit tant de couronnes qu'elle est obligée

proie des flammes ; c'était là la seule ressource de deux familles que cet événement plonge dans la misère.

Des personnes arrivées de Dely-Ibrahim annoncent qu'un corps ennemi de 1,000 hommes environ est passé ce matin en vue de ce village, se dirigeant vers Torre-Chika.

Un immense convoi de munitions de toute espèce est parti ce matin pour Blidah.

Un ordre supérieur vient d'enjoindre à M. Albert, propriétaire de la campagne qui a été ces jours derniers vivement attaquée par les Arabes, d'abandonner cette propriété. Ce brave colon perd ainsi sa ferme.

Le feu s'étend aujourd'hui sur toute l'étendue comprise entre le cap Matifoux et Blidah ; les camps intermédiaires doivent souffrir.

Le 2^e léger, rentré à Blidah, vient d'être passé en revue par son ancien colonel, le brave général Changarnier, qui lui a annoncé qu'il allait bientôt changer d'air. On pense que ce régiment, ainsi que les zouaves, iront dans la province d'Oran.

Du 31. — Toujours des feux dans la plaine ; il paraît que les Arabes veulent brûler toutes les broussailles et nous tenir en éveil. Une personne qui se trouvait à l'affaire du 29 assure que l'ennemi n'a perdu que huit hommes, et que, de notre côté, il y a eu quatre hommes tués et sept blessés.

Les voitures de Bouffarick annoncent qu'il se commet de nombreux assassinats.

Du 1^{er} août. — Rien d'important à vous annoncer. Le bateau à vapeur va partir, et l'escorte du convoi de Blidah n'est pas encore de retour.

Chronique Lyonnaise.

La cour de cassation a rejeté le 24 juillet le pourvoi de Pierrette Bouchez, femme Guignoz, contre un arrêt de la cour d'assises du Rhône du 11 juin dernier, qui l'a condamnée à huit ans de travaux forcés comme coupable d'avoir, étant sage-femme, à l'aide de médicaments, violences ou par tous autres moyens, procuré l'avortement d'une fille enceinte.

— Hier un maçon, employé à la construction de la maison qui fait l'angle de la place Saint-Nizier et de la rue des Trois-Carreaux, a été victime d'un déplorable accident. Chargé d'une grosse pierre qu'il portait à la partie supérieure de l'édifice, il était arrivé presque au sommet de l'échelle, lorsqu'un des échelons s'étant brisé sous ses pieds, il tomba d'une grande hauteur et fut horriblement mutilé tant par le poids de la pierre que par l'effet même de sa chute. Le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état qui faisait désespérer de sa vie.

— Voici un effet de tonnerre assez singulier : Le dimanche 26 juillet, à une heure après midi, pendant un orage, la foudre est tombée sur une maison, dans la montagne d'Angletfort (Ain). Elle a pénétré dans la cuisine où étaient réunies une huitaine de personnes qui n'ont ressenti qu'une douleur légère et peu durable ; elle a enlevé le soulier d'une petite fille sans lui faire de mal ; elle a passé dans une écurie où elle a tué un bœuf et quatre vaches ; trois hommes qui se trouvaient dans cette écurie ont été épargnés ainsi qu'un bœuf et six vaches. Enfin le mur de la grange s'est écroulé. Au même moment le tonnerre frappait aussi une vache dans une étable située à 40 mètres de la première maison frappée.

— Une espièglerie d'une dame du Dauphiné va, dit-on, donner lieu, devant le tribunal de Grenoble, à un procès qui promet d'être fort amusant. Dans une commune du département de l'Isère, située près d'une petite ville renommée par ses volailles d'outre-mer, si impoliment baptisées du nom d'un député dauphinois, se trouve un individu qui n'a jamais été porté sur la liste des électeurs municipaux et qui a la manie de vouloir être maire. Veuf depuis peu de temps, il brêle de convoler à de nouvelles noces ; mais l'objet de son choix, sœur d'un marguillier, un peu ambitieuse, a mis pour condition à son mariage que son époux serait maire ou adjoint. Voilà notre homme en campagne ; il a des connaissances, des protections dans les sacristies, dans les bureaux ; il frappe à toutes les portes, fait mille visites, court au chef-lieu, et ne se rebute de rien.

Ces démarches ont fait du bruit ; une dame très-facétieuse, et que l'on soupçonne d'être un peu la rivale de la sœur du marguillier, a trouvé plaisant de lui écrire l'étrange lettre qui suit :

« Monsieur,

» Conformément à l'avis du conseil-d'état du 30 juin dernier, approuvé le 6 juillet suivant, les préfets ont la faculté de prendre l'initiative pour la nomination des maires dans les communes au-dessous

d'en confier le dépôt à son maître d'hôtel, ne pouvant leur donner une place dans ses bagages. Que fait le maître d'hôtel ? il tapisse la chambre à coucher de la tragédienne de toutes les palmes de son triomphe, il en fait un sanctuaire qu'il montre à la foule pour de l'argent. On assure même qu'un Anglais a donné mille francs pour coucher le premier dans le lit de Camille, d'Hermione, de Roxane.

A New-York, M^{lle} Fanny Elssler marche dans les rues sur la mousse et les fleurs que l'on sème sur son passage, ainsi qu'on le fit pour le Christ à son entrée à Jérusalem. Partout des ovations l'attendent. On lui donne des fêtes sur terre et sur mer ; on pavioise les vaisseaux pour la recevoir ; vingt bouches à feu tonnent pour elle comme pour un amiral, et non moins énergique dans son courage que dans ses jambes, elle-même donne le signal à l'artillerie en mettant le feu au premier canon. Enfin une seule chose tourmente les Américains, c'est qu'ils désespèrent de voir l'Océan se solidifier assez pour qu'ils puissent reconduire en France M^{lle} Elssler, attelés à son char triomphal.

En Russie, M^{lle} Taglioni, oubliant notre Académie royale qui lui fit ses succès, sa renommée et sa gloire, commande à l'égal du czar, et reçoit dans son palais les visites de l'impératrice qui se roule avec elle sur les fourrures de la Sibérie. La danseuse dit des impertinences à l'empereur et l'empereur en rit ; mais qu'un savant ou un législateur fasse quelques remontrances utiles à l'autocrate, l'autocrate l'envoie geler sur la mer Glaciale.

Heureusement toutes ces choses se passent hors de France. Pourtant n'avons-nous rien à nous reprocher ? Ne nous laissons-nous point trop emporter par notre admiration pour le beau ? Avons-nous soin surtout de la répartir avec discernement ? Sans doute M^{lle} Rachel possède un talent immense, tellement grand que si, par un malheur inouï, nous venions à le perdre, il deviendrait un des plus beaux héritages que puisse recueillir la postérité. Mais peut-on dire qu'il soit complet, qu'il soit arrivé à son apogée ? Nous ne le pensons pas. C'est un beau cèdre qui s'élève, mais qui doit encore étendre ses rameaux si le sol ne lui manque pas, si la lumière du jour ne lui voile pas ses rayons.

de 500 ames, sans avoir besoin du conseil municipal ; en conséquence, d'après les avis qui sont parvenus à la préfecture, sur les capacités reconnues aux principaux habitants des communes rurales, vous êtes invité à vous rendre de suite à la sous-préfecture pour prêter serment, en qualité de maire, en remplacement de celui de votre commune, révoqué de ses fonctions.

» Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

» Pour le préfet :

» Le secrétaire délégué, P. D'AVRIL. »

Cette lettre transporta de joie l'amoureux, qui ne fit pas attention à la signature, qui ne réfléchit pas que ce P. d'Avril pourrait bien signifier poisson d'avril, et qui courut à la sous-préfecture. La mystification a été complète.

Mais un employé, soit qu'il ait voulu venger l'amoureux qu'il protége, soit qu'il ait été irrité de ce qu'on ose se jouer à l'administration, a pris la chose au sérieux ; des recherches ont été faites ; on a découvert bientôt la dame auteur de la lettre, et des poursuites sont maintenant dirigées contre elle. Ce procès, s'il a réellement lieu, ne peut manquer d'égayer l'auditoire.

— M. Dunan, basse-taille dont la voix retentissante et souple obtient beaucoup de succès auprès des dilettanti de la capitale, et dont plusieurs journaux et divers recueils consacrés à la musique font l'éloge, est un de nos compatriotes.

Paris, le 6 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

C'est aujourd'hui que M. l'archevêque de Paris a été sacré dans l'église de Notre-Dame. Dès 8 heures, les cloches avaient fait entendre un étourdissant carillon. Les portes de la cathédrale ont été ouvertes aux personnes munies de billets, d'ailleurs en petit nombre, puis aux frères des écoles chrétiennes, aux sœurs, etc. Dans la tribune dressée derrière l'estrade où se tenait le cardinal consécrateur, on remarquait le préfet de la Seine, les membres du conseil municipal et du conseil-d'état, une députation de l'Institut, enfin un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats, au milieu desquels se trouvait le commandant de la place de Paris, M. Darriule.

A 9 heures, le clergé de toutes les paroisses de la capitale entre en procession et prend place dans la nef, ensuite viennent les évêques suffragants du diocèse de Paris et les chanoines ; enfin à 9 heures 1/2 les orgues annoncent l'arrivée du cardinal de La Tour d'Auvergne, chargé des cérémonies du sacre, suivi de l'archevêque Affre et de deux évêques assistants. Alors ont commencé les nombreuses prières et les cérémonies d'usage pour la consécration du nouvel archevêque.

Comme on le voit, tous les dignitaires, tous les fonctionnaires publics assistaient au sacre de l'archevêque. Au convoi des victimes de juillet, il y avait pour toute représentation officielle un valet de la cour en livrée rouge.

— Le *Constitutionnel* avait reproduit dans son numéro d'hier une nouvelle empruntée à la *Presse*, et d'après laquelle les chambres devaient être convoquées pour le 25 septembre. Cette nouvelle avait acquis ainsi une certaine authenticité, et bien des gens, sur la foi du *Constitutionnel* qu'on considère comme l'oracle de M. Thiers, s'étaient alarmés. Pour réparer le mal qu'il a pu faire, le *Constitutionnel* déclare aujourd'hui que l'époque de la convocation n'est nullement déterminée.

La manière dont cette rectification est présentée pourrait laisser croire que, si rien n'est décidé, quant à l'époque de la convocation des chambres, cela ne veut pourtant pas dire que les ministres n'ont pas eu la pensée de réunir les chambres.

On se tromperait si on interprétait ainsi la pensée du *Constitutionnel*, car aucun membre du cabinet, depuis quinze jours que nous vivons au milieu de bruits de guerre, n'a exprimé dans le conseil l'idée de réunir les chambres. Il y a même mieux ; on nous a assuré, et nous le croyons sans peine, que lorsque M. Thiers apprit que le traité Brunow était conclu, les premières paroles qui lui échappèrent furent celles-ci : « Quel bonheur que nous soyons débarrassés des chambres ! »

La satisfaction de M. le président du conseil est facile à comprendre. Avec les chambres, il eût fallu en venir à des explications ; sans les chambres, on gouverne à sa guise, on fait absolument ce que l'on veut sans avoir de comptes à rendre à personne.

Vous avez de la noblesse, Mademoiselle, vous avez de l'élévation, vous avez de la sublimité. Vous êtes cruelle dans l'ironie, vous êtes superbe dans la vengeance ; vous connaissez toutes les passions haineuses, vous, pourtant si jeune ! Votre génie a tout créé, votre intelligence a tout pénétré, votre âme a tout embrassé, mais, faut-il le dire ? vous êtes comme la fleur que le soleil n'a point encore réchauffée ; vous n'aimez pas avec le cœur ; vous n'avez point pour le sentiment de caresses dans la voix, point encore de délire pour l'amour. — Pardonnez-moi cette critique, Mademoiselle, car il me semble qu'elle est moins un reproche qu'un nouvel éloge pour vous.

Admirez- donc M^{lle} Rachel, encourageons-la par nos applaudissements et notre présence au théâtre, mais ne dépassons pas les bornes au-delà desquelles on trouve le ridicule. Ne mettons pas l'artiste dans le cas de nous dire un jour : Vous avez étouffé mon génie sous vos *bravi* et vos flatteries, vous m'avez empêchée de grandir !

Une commission vient de s'organiser pour obtenir des souscriptions dont le produit serait employé à l'achat d'une couronne d'or du prix, dit-on, de quinze cents francs. Cette couronne serait offerte à notre jeune tragédienne. Disons-le franchement, nous ne saurions approuver un pareil hommage, et nous devons le repousser, ne fût-ce que dans l'intérêt de l'art bien compris. Si vous offrez aujourd'hui un diadème à M^{lle} Rachel, que lui décernerez-vous dans dix ans, lorsque son talent plus développé, plus arrêté, plus ferme, planera dans une région plus élevée ? Mais, sans cela, pourquoi donc une couronne à M^{lle} Rachel lorsque nul autre artiste ne fut couronné par vous ? Avez-vous ceint le front de Talma, et plus récemment celui de l'infortuné Nourrit qui, lui aussi, était grand tragédien et de plus grand chanteur, homme d'esprit et de goût ? Faut-il donc croire que la maladie de quelques enthousiastes superficiels, égoïstes et injustes vous ait gagnés ? Comme eux, vous ne voyez que le plaisir du moment, sans remonter à la source d'où il découle ; vous condescendez à la perle qui s'offre à vos regards, et vous ne daignez pas vous baisser pour en ramasser de plus précieuses ; vous préparez des ovations à l'acteur, et vous laissez l'auteur dans la misère ! Et

— Il est question d'exercer la garde nationale de Metz au maniement des armes et aux mouvements d'ensemble dont la connaissance est indispensable à tout corps armé ou rassemblé en bataillons.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, dit le *Courrier de la Moselle*, qui serait excellent quand bien même les circonstances vers lesquelles nous paraissions marcher n'en rendraient pas l'exécution nécessaire.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT.

A Tortoni, la rente est tombée à 79 75, sans qu'il ait été fait pour ainsi dire aucune affaire. Au moment de l'ouverture on était près de 80 f. ; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 79 75.

Peu de temps après l'ouverture, on a fait 79 90, et c'est alors qu'a commencé une baisse aussi forte que rapide, que ne justifient même pas le peu d'affaires qui ont été faites. Le 3 est tombé à 78 65. Il est ensuite remonté à 79 15, et après plusieurs variations peu importantes, il a fermé à 79 15. A 4 heures, 79 10.

Les journaux anglais arrivés aujourd'hui sont moins insolents qu'hier et avant-hier. Nous remarquons qu'ils n'ont plus ce ton de menace et cette odeur de poudre qui les rendaient, tous ces jours passés, fort ridicules. Ils ont renoncé au parti de la guerre et expriment en termes posés le désir que la paix ne soit point troublée. Voici ce que nous lisons dans le *Sun* :

Si la nouvelle de la pacification du Liban se confirme, la solution de la question d'Orient va se trouver entourée de nouvelles difficultés. Nous n'entreprendrons pas de cacher au public l'espoir que nous nourrissons du succès des Druses et des Maronites des montagnes. Nous pensions que, s'ils parvenaient à rétablir l'autorité de la Porte en Syrie, une intervention hostile de la part des grandes puissances n'aurait plus été nécessaire, et ainsi aurait disparu tout prétexte de collision entre la France et l'Angleterre.

Quelques personnes ont cru, parce que nous cherchions à éloigner, autant que possible, toute pensée de guerre, que nous étions dominés, en soutenant M. Thiers, par la crainte et par la conscience que l'Angleterre ne pouvait pas soutenir cette lutte. La France devrait mieux nous connaître. La capture de l'escadre turque sur les côtes de Syrie et son retour à Constantinople, en présence de tous les vaisseaux de ligne de la France dans la Méditerranée, seraient un acte d'intérpédité, de la part de l'amiral anglais, parfaitement compatible avec l'absence de toute fanfaronnade dans les feuilles anglaises.

Si notre modestie ne nous permet pas d'insulter ni d'irriter nos voisins, nous sommes au moins en droit d'attendre que ceux pour qui nous montrons tant d'égards ne prennent pas notre discussion pour de la lâcheté. Quant au traité secret conclu par la France avec Mehmet-Ali, ce traité explique l'entêtement avec lequel la France combat la politique des quatre puissances.

Le *Sun*, sans doute, se donne dans cet article des airs de grandeur qui ne lui vont guère. Mais il y a loin de ce langage, déjà trop hautain, aux menaces et aux apostrophes qui nous arrivaient hier de l'autre côté de la Manche.

L'*Observateur belge* contient aujourd'hui une révélation qui ne manque pas d'importance. Nous avions bien pressenti les faits lors de l'évacuation du Limbourg et du Luxembourg, mais ici ils sont avoués ; il y a là une leçon pour le cabinet. Par cette concession, on a donné le droit d'en exiger une nouvelle ; si l'on cède encore, on peut être sûr que ce ne sera pas la dernière. Que l'on consulte l'histoire du bas-empire, et l'on verra si les cessions de territoire et les tributs ont jamais arrêté les barbares.

Ce n'est pas la première fois, dit le journal belge, que lord Palmerston menace la France d'une rupture ; mais c'est la première fois qu'il ose réaliser cette menace.

Déjà en 1838, à l'occasion de la question belge, il avait eu recours au même moyen d'intimidation. Voici comment les faits se passèrent alors, si nous sommes bien informés.

Vers le mois de décembre 1838, les cinq puissances se trouvèrent à peu près d'accord, touchant les conditions du traité de paix à soumettre aux cabinets de La Haye et de Bruxelles. Il restait à régler l'exécution des décisions de la conférence, en cas d'opposition de la part de la Belgique. Notre gouvernement soutint que la convention du 21 mai 1833 devait demeurer en vigueur, jusqu'à ce qu'il se fût entendu avec la Hollande sur les conditions définitives de la séparation. Un moment, le ministère français parut disposé à nous appuyer sur ce point ; il déclara qu'il se croyait lié par la convention du 21

cependant lequel des deux a reçu la plus pure étincelle du génie ? lequel des deux est le plus grand de celui qui invente ou de celui qui interprète ? Si vous couronnez d'or la statue, que mettrez-vous sur la tête du statuaire ? si vous brûlez tout votre encens pour la créature, qu'offrirez-vous au créateur ? Eh ! que feriez-vous pour Racine si, sortant de la tombe, il venait aujourd'hui dans vos murs ? Rien ; seulement demain on lirait dans quelques journaux :

« Jean Racine, se rendant de Paris à Marseille, a traversé hier notre ville dans la rotonde d'une diligence. »

Vous payez quinze cents francs un laurier pour M^{lle} Rachel, et vous refuseriez peut-être cent sous à l'auteur malheureux, en échange d'un recueil de poésies sublimes. Jetez les yeux autour de vous et regardez : Elisa Mercœur voit ses jeunes années s'éteindre dans la plus affreuse misère, M^{me} d'Abrantès meurt dans l'indigence, et tout récemment l'auteur du *Myosotis*, Hégésippe Moreau, a fini dans un hôpital ses jours flétris dès leur printemps. Que de gloire notre indifférence a laissé moissonner ! que de génies sont tombés repoussés, méprisés par le riche ! Il y a vingt auteurs de premier ordre que je pourrais citer mendiant du pain à la porte du libraire qu'ils enrichissent, réchauffant leur corps du feu de leur âme, oubliant les besoins de la vie dans l'amour de l'étude. — A ceux-là, donnez votre or ! — Laissez à l'acteur dramatique les triomphes de la scène, les bravos du parterre, les couronnes de fleurs ! Battez des mains à l'aspect de Roscius, mais ne faites pas pour lui plus que pour Plaute et Térence. Soyez grands dans une grande nation. Honorez tous les artistes sans préjugés, sans distinction ; mais ne soyez pas enthousiastes sans discernement. Ne préférez pas la pièce d'orfèvrerie au lingot d'or, le mot à la pensée, la parole à l'esprit. Admirez M^{lle} Rachel, nous l'admirerons avec vous, avec vous nous saluerons cette étoile qui surgit brillante et limpide ; mais si vous la placez dans un ciel à part, nous n'y monterons point avec vous.

Nous repoussons donc entièrement, dans l'intérêt de l'art et des convenances, le projet formé de décerner une couronne d'or à M^{lle} Rachel. Si, contrairement à nos désirs, ce projet s'exécute, nous aurons du moins la satisfaction de penser qu'à cette couronne il manquera plus d'un fleuron.

STANISLAS CLERG.

mai, et tenu par conséquent de garantir le maintien du *statu quo* territorial dans le Limbourg et le Luxembourg, jusqu'à la conclusion d'un traité entre les deux pays.

Si un pareil système avait été admis, la Belgique n'aurait eu à redouter aucune agression ; ce n'est pas seulement à elle, c'est à la France et à la Grande-Bretagne qu'auraient eu affaire les ennemis de sa nationalité. Mais lord Palmerston, repoussant le principe posé par la France, annonça, dit-on, que la convention du 21 mai cesserait d'être obligatoire, si nous rejettions les propositions de la conférence, et que la Grande-Bretagne se séparerait immédiatement de la France pour s'unir à la Russie dans les affaires d'Orient, si le cabinet des Tuileries persistait à soutenir nos prétentions. Cette communication, faite avec une certaine énergie de forme, produisit tout l'effet qu'en attendait lord Palmerston. Le ministère français fit volte-face et se tourna du côté des autres puissances ; informés confidentiellement des intentions du gouvernement anglais, les membres de la chambre des députés chargés de la rédaction de l'adresse au roi s'abstinrent d'y introduire un paragraphe favorable à notre pays ; ils se bornèrent à l'émission d'un vœu stérile, dont la valeur fut encore affaiblie par un amendement dû au parti ministériel... Deux mois plus tard, le sacrifice du Limbourg et du Luxembourg était consommé.

A cette époque, le gouvernement français aimait mieux abandonner notre cause que de courir les chances d'une rupture avec l'Angleterre. Maintenant il aime mieux affronter ce danger que d'abandonner la cause du vice-roi d'Egypte. L'intérêt que lui offre la question d'Orient doit être bien vif et bien puissant pour le porter à une pareille extrémité, après tant de sacrifices faits à la paix de l'Europe.

La question maintenant est de savoir si en effet M. Thiers poussera les choses jusqu'au bout. On parle d'une offre de médiation que ferait notre cabinet, qui interviendrait entre le vice-roi et les quatre puissances pour faire sans doute, comme médiateur, ce qu'il n'a pas voulu faire comme partie contractante. Cela serait tout-à-fait à la hauteur des hommes qui nous gouvernent.

On lit dans le *Commerce* :

La bourse a été jetée aujourd'hui dans un grand desarroi par le refus qu'ont fait ou l'impossibilité où se sont trouvés plusieurs forts spéculateurs de payer leurs différences. Il a fallu recourir à des exécutions, et le résultat a été une baisse de 3 fr. sur le 3 0/0 et de 2 fr. 50 sur le 5, qui s'est trouvé réduit à 2 fr. 50 et 1 fr. 80 à la fin de la bourse par suite d'une reprise, résultat des réalisations de bénéfices.

De grandes difficultés paraissent se présenter pour le règlement des différences, et, dans cette situation, ce soir les affaires étaient comme suspendues à Tortoni, où l'on ne donnait du reste aucune nouvelle.

On a dit dans quelques cercles que le gouvernement avait reçu une dépêche annonçant que les événements avaient pris à Barcelone un nouveau développement. Les journaux ministériels n'ont rien publié.

La *Quotidienne* emprunte aujourd'hui à un almanach de Liège les prédictions suivantes, dont on pourra juger toute la moralité d'après les mots que nous soulignons :

On se demande comment a pu tomber cette gloire si haute qu'elle offusquait les concurrents : vanité des vanités ! La véritable égalité est dans la tombe qui nous dévore tous. — C'est le monde renversé ; les enfants en remontent à leurs pères, les maîtres obéissent à leurs valets. — Tels qui rient, qui se moquent, qui se réjouissent aujourd'hui, mourront demain dans les larmes et l'affliction. — Inondations effroyables qui entraîneront mille accidents funestes. — Générosité mal comprise et payée d'ingratitude et d'abandon. *Glorieuses campagnes d'armées coalisées*. Pendant la crise qui aura lieu, on fera bien de se tenir à l'écart, de garder le silence et de se faire petit. — La superstition est capable de dépouiller les hommes des sentiments mêmes de la nature. Voyez, chez ce malheureux peuple, les tristes effets qu'elle produit. L'épouvante est partout ; on fuit, on s'enferme, on se cache, et pourtant la plus petite des causes a produit ces grands effets. — Terreur panique difficilement apaisée.

On lit dans le *Courrier français* :

Un camp va de nouveau être formé à Fontainebleau ; mais cette année, 25,000 hommes y seront réunis. C'est M. le duc d'Orléans qui en aura le commandement. Déjà M. Perrot, lieutenant-colonel d'état-major, a reçu l'ordre de se rendre sur les lieux afin de reconnaître et de désigner les terrains les plus propres à l'emplacement et aux manœuvres des troupes des différentes armes qui doivent être rassemblées dans ce camp.

Tribunaux.

Etienne Robert, pauvre diable à l'apparence débile, à la figure hâve, aux yeux ternes et creux, est traduit devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage. Il ne cherche pas à nier le délit qui lui est reproché, et il s'excuse sur la fatalité qui le poursuit depuis sa naissance. « Comment voulez-vous, dit ce malheureux, que je ne sois pas un vagabond ? comment voulez-vous que j'aie un asile, un abri pour mes membres fatigués ? j'étais vagabond avant de naître. »

M. le président : Qu'est-ce que vous dites ? répondez plus sensément. Le prévenu : Je vous dis la vérité. Je suis né sur la grande route, entre Angoulême et Périgueux. Ma mère ma laissée là, dans un fossé. J'ai été recueilli par je ne sais qui, on m'a mis à l'hospice, et quand j'ai été grand et que j'ai eu un état, on m'a renvoyé en me souhaitant bonne chance. Voilà mon histoire.

M. le président : Puisque vous avez un état, pourquoi ne travaillez-vous pas ?

Le prévenu : Le travail ne donne pas toujours, et quand il va je ne peux pas en faire beaucoup. Je n'ai pas pour deux liards de force. Je passe la moitié de ma vie à être malade à l'hôpital ; avec ça on ne gagne pas de quoi acheter un hôtel. Tel que vous me voyez, j'en sors de l'hôpital ; j'ai plutôt l'air d'y aller, n'est-ce pas ? Mais que voulez-vous ? ils ont prétendu que je me portais bien. Alors, n'ayant pas trouvé de besogne, et n'ayant pas le sou, j'ai couché à Montmartre, près d'un four à plâtre, où l'on m'a arrêté.

M. le président : Que feriez-vous si le tribunal vous mettait en liberté ?

Le prévenu : Je ferais ce que j'ai fait toute ma vie... je travaillerais quelquefois, je serais souvent malade et presque toujours vagabond.

M. le président : Ce que vous dites là n'annonce pas des intentions louables... vous prenez bien lestement un mauvais parti.

Le prévenu : Quand je me rebifferais, ça n'y ferait rien... Je vous dis que c'est la fatalité... le malheur de ma naissance me poursuit... Je suis né sur la grande route, et je mourrai sur la grande route ; on ne peut pas éviter sa destinée... Mais soyez tranquille, je resterai honnête homme... je ne déroberai jamais qu'une part au soleil et un lit en plein air.

Le tribunal condamne le vagabond fataliste à deux mois d'emprisonnement, sans surveillance, vu les circonstances atténuantes.

Faits Divers.

Charles Barbier, dont nous annonçons hier l'arrestation sous prévention d'être l'auteur de l'assassinat commis dans la soirée de vendredi dans l'île Louviers, a comparu deux fois devant le substitut de M. le procureur du roi et le juge d'instruction. En même temps, la police se livrait aux investigations les plus actives.

Dès les premiers moments de la reconnaissance du cadavre de la victime, un individu chez lequel Charles Barbier déclarait avoir passé la nuit du crime, rue de la Savonnerie, avait été mis en état d'arrestation ; bientôt on acquit la conviction qu'effectivement il était arrivé entre onze heures et minuit chez cet individu ; mais en même temps on apprit qu'une belle-sœur de Barbier habitait la même maison, et une visite domiciliaire fit découvrir dans le logement de cette femme un bourgeron, un pantalon, une chemise et des souliers tout tachés de sang ; le poignet de la manche droite de la chemise en était surtout imprégné.

Barbier, à qui ces effets appartenaient, déclara qu'il les avait déposés chez sa belle-sœur samedi avant d'aller sur le port, et pour expliquer d'où venait cette quantité de sang, il prétendit que la veille il avait eu une rixe à la Courtille avec deux individus, dont l'un, atteint par lui au visage, avait abondamment saigné ; la fausseté de cette allégation fut démontrée par une enquête immédiatement faite, et de laquelle il résulte que non-seulement il n'avait pas été à la Courtille, mais que la veille, à huit heures du soir, les vêtements qu'il convient d'avoir portés n'étaient souillés d'aucune tache.

Barbier, en repoussant l'accusation portée contre lui, prétendait que la mort de Victoire Guidet, dite la fille Prévôt, lui causait la plus vive douleur, et que, loin d'avoir attenté à ses jours, il eût voulu les racheter au prix des siens. On dut chercher quel motif il eût pu avoir pour lui donner la mort, et les renseignements que l'on obtint seraient de nature à faire penser que la jalousie, en exaltant sa cruauté native, l'aurait seule poussé à l'assassinat. La fille Victoire, en effet, dont l'inconduite était notoire, et qui même avait été plusieurs fois aux bateaux des blanchisseuses l'objet des reproches et des voies de fait de femmes dont elle avait détourné les maris, avait parcouru dans la matinée de vendredi plusieurs cabarets avec un chef d'équipe des ports et s'était enivrée avec lui. Barbier, à qui on avait appris ce qui se passait, s'était emporté en menaces et s'était mis à la recherche de sa maîtresse qu'il avait fini par retrouver vers sept heures du soir, et qu'il avait fait monter dans un cabriolet avec lui en la menaçant de la tuer et de la jeter dans la rivière si elle continuait la même conduite. C'est une heure environ après cette scène que les gardes municipaux les virent entrer tous deux dans l'île Louviers.

L'inculpé ne nie aucun de ces faits, mais il prétend avoir, à la suite d'une querelle, laissé Victoire Guidet dans l'île et en être parti seul pour se rendre rue de la Savonnerie et se coucher.

M. le docteur Ollivier (d'Angers), qui a procédé hier à l'autopsie du corps de la malheureuse Victoire, a constaté que sa mort avait dû être instantanée ; qu'elle n'avait pu proférer que quelques cris, et que c'était après qu'elle avait perdu la vie que son meurtrier s'était acharné sur son cadavre et en avait broyé le crâne en y portant plus de soixante coups. De l'examen auquel le docteur a soumis la personne de l'inculpé, il est résulté que la victime n'avait opposé aucune résistance dont les traces pussent être constatées. Le docteur, en examinant la main de Barbier, pensa reconnaître à son poignet droit, malgré le soin qu'il avait pris de se laver les mains avec du savon, des traces de sang imperceptibles à l'œil et absorbées en quelques sortes dans l'épiderme. Pour être fixé à cet égard, le docteur enveloppa exactement le poignet de Barbier avec une feuille de papier blanc non collé et légèrement humecté ; ce papier enlevé au bout de quelques minutes, se trouva alors porter des traces évidentes de sang, qui, soumises à l'opération pratiquée en de semblables circonstances par feu Baruel, furent reconnues pour avoir été produites par le sang d'un individu du sexe féminin.

Barbier, malgré cette agglomération de preuves ou du moins d'indices, nie encore, mais faiblement à la vérité, être le meurtrier de la fille Guidet dite Prévôt.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Dans la séance de la chambre des lords du 3, le vicomte Strangford a demandé à lord Melbourne si les ratifications du traité relatif aux affaires d'Orient pourraient être obtenues assez tôt pour permettre que ce traité fût soumis au parlement pendant cette session, ou si le ministère prorogerait le parlement, laissant le public dans cet état d'inquiétude et d'incertitude produit par la divergence de la politique anglaise et de la politique française sur la grande question de l'Orient.

Lord Melbourne, autant que la faiblesse de sa voix a pu le faire comprendre, a répondu qu'il n'était pas possible que le traité fût soumis au parlement pendant cette session.

ESPAGNE. — D'après l'*Eco de Aragon*, si les Catalans n'avaient point par leur courageuse conduite renversé le ministère Perez de Castro et obligé la reine à choisir ses conseillers parmi les progressistes, les habitants de Saragosse se tenaient prêts pour un mouvement qui aurait eu les mêmes conséquences que celui de Barcelonne.

MADRID, 30 juillet. — On a appris par les lettres les plus récentes de Barcelonne que les reines se disposaient à quitter cette ville le 4 du mois prochain. Avant de rentrer à Madrid, elle parcourront les provinces du nord dont elles visiteront les localités les plus importantes.

M. Sancho est inébranlable dans sa résolution de ne point accepter le ministère. Toutes les instances de ses amis sont demeurées sans résultat. Les autres membres du cabinet, excepté toutefois M. Carlos de Onis qui n'est point encore de retour, doivent aller à la rencontre des reines qu'ils verront probablement à Valence où elles sont attendues. MM. Arrazola et Armendariz, les ministres déçus, doivent quitter Madrid ; le premier se rend à Valladolid, et le second en Navarre dont il est un des députés.

Le parti jovellaniste compte que de nouveaux événements lui feront ressaisir le pouvoir. Il sème des bruits alarmants pour tenir l'opinion publique en haleine ; heureusement que ces fâcheuses manœuvres seront assez tôt déjouées par nos amis. Les progressistes marcheront, mais avec modération et toujours en respectant les lois. Il est vrai de dire que les personnes auxquelles la direction des affaires vient d'être dévolue n'ont pas cette raideur, cette fermeté qu'on aurait désiré trouver en elles ; néanmoins leurs intentions sont à l'abri du moindre soupçon. Si les réformes doivent s'opérer successivement et avec lenteur, du moins sommes-nous certains qu'elles auront lieu, et c'est ce qu'il nous faut. (*Sentinelle des Pyrénées.*)

— Nous lisons dans la seconde édition de l'*Eco del Comercio* : On assure que trois des ministres récemment nommés sont partis ce matin pour Barcelonne, et que leur intention est d'exposer à S. M. le programme de la conduite politique qu'ils se proposent de suivre, avant d'accepter définitivement les portefeuilles dont ils ont été investis.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

APERÇU GÉNÉRAL SUR L'ÉGYPTÉ, par A.-B. Clot-Bey, officier de la Légion-d'Honneur, docteur en médecine, inspecteur-général du service médical civil et militaire d'Égypte, membre de l'Académie royale de Médecine de Paris.—Ouvrage orné d'un portrait et de plusieurs cartes et plans coloriés. — 2 vol. in-8°, papier vélin. — Paris et Lyon, 1840.—Prix, broché : 16 fr. (2461)

Annonces judiciaires.

Étude de M^e Balley, avoué à Lyon, rue Saint-Jean, 6.

ADJUDICATION SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES,

En l'étude et par-devant M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23,

Le mardi 11 août 1840, à 10 heures du matin,

D'UNE FABRIQUE DE COLLE FORTE,

DE SES USTENSILES ET AGRÈS,

Le tout établi dans la propriété de M. Guenin-Billion, sur le port de Collonges, et saisi au préjudice des sieurs Genevay et C^e.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Auguste Lerici fils, tuilier, demeurant à la Gare de Vaise-lès-Lyon, lequel a constitué pour son avoué M^e Balley, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, 6;

Contre les sieurs Genevay et C^e, fabricants de colle forte, demeurant ci-devant à Collonges-au-Mont-d'Or, actuellement sans domicile ni résidence connus en France;

En vertu de deux jugements rendus par le tribunal de commerce de Lyon, les huit et vingt-deux mai mil huit cent quarante, et en exécution d'un autre jugement rendu par la première chambre du conseil du tribunal civil de Lyon, le douze juin suivant.

Les objets à vendre consistent en plusieurs chaudières à vapeur entourées de maçonnerie, avec leurs agrès et ustensiles; plusieurs effets mobiliers; le tout plus amplement décrit dans le procès-verbal de saisie-exécution, dressé par l'huissier Thimonnier jeune, le dix-huit dudit mois de mai, enregistré, lequel est annexé au cahier des charges, déposé chez M^e Hodieu, commis pour procéder à la vente dont s'agit.

La vente et adjudication de tous ces divers objets sera prononcée en bloc au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de trois mille francs offerte par le poursuivant, par le ministère dudit M^e Hodieu, notaire. L'adjudicataire sera subrogé au bail passé aux sieurs Genevay et C^e, par M. Guenin-Billion, le tout sous les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Hodieu, notaire, rue Saint-Pierre, 23, et à M^e Balley, avoué, rue Saint-Jean, 6. (673)

VENTE APRÈS FAILLITE

D'une grande quantité de vins fins en bouteilles et d'objets mobiliers composant un fonds de traiteur,

Galerie de l'Argue, escalier J, à l'entresol, dépendant de la faillite du sieur Avanzino.

Lundi dix août mil huit cent quarante et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera, au lieu sus-indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier garnissant ledit fonds; vins en bouteilles, consistant principalement en champagne, madère, alicante, frontignan, saint-perray, bordeaux, thorsin, bourgogne, saint-george, etc.; deux feuilletes clairette de Die, bouteilles et tonneaux vides, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Laforge, syndic définitif de ladite faillite, et en suite d'une ordonnance rendue en due forme par M. le juge-commissaire. (1743)

Annonces diverses.

(674) *A vendre.*

PLUSIEURS MAISONS situées à Lyon, montée du Gourguillon.

S'adresser à M. Vernay, chez M^e Balley, avoué à Lyon, rue Saint-Jean, 6.

(8579) *A remettre.*

UN SUPERBE ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER, dans un des plus beaux et des plus fréquentés des quartiers de la ville de Genève.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perrin, mécanicien orthopédique, rue de Puzy, à Lyon.

(8572) *A vendre.*

UNE PHARMACIE d'un bon rapport, située dans un chef-lieu de canton, près Lyon.

S'adresser à M. Gadot, médecin, rue des Célestins, 8, au 1^{er}.

(8589) *A vendre pour cause de maladie.*

JOLI FONDS DE CAFÉ situé près des Terreaux. — Prix : 4,500 f.—On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Cornet, pâtissier, rue Romarin.

ADMINISTRATION DES TABACS.

MANUFACTURE ROYALE DE LYON.

Vendredi 14 août prochain, il sera procédé, pardevant M. le préfet du département du Rhône, à l'adjudication au rabais, et par voie de soumissions cachetées, de la fourniture des objets suivants en 1841, savoir : sel marin, houille, amidon ou féculé, cire à paqueter, huiles, mèches pour lampes, chandelles, lampions pour les illuminations et plomb en saumon.

S'adresser, pour les conditions et prendre connaissance du cahier des charges, à la Préfecture, bureau des finances, et à la Manufacture des tabacs, où sont déposés les échantillons. (8467)

(732) Les débiteurs de feu FRANÇOIS FONT, qui était menuisier à Lyon, rue du Bois, n° 40, sont invités à se présenter dans la huitaine chez M^e Bros, avoué, rue des Célestins, 6, curateur décerné par le tribunal à la succession vacante dudit sieur Font, pour payer le montant de leurs comptes et prévenir ainsi des poursuites.

(8475) **GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.**

MM. actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 14 août, à onze heures du matin, dans la salle de la Bourse.

Aux termes de l'article 26 des statuts, il faut être porteur, soit par soi-même, soit comme fondé de pouvoirs d'autres actionnaires, d'au moins dix actions, pour faire partie des assemblées générales.

AVIS.

La foule se porte toujours au NOUVEAU MAGASIN ROUENNAIS, place de l'Herberie, 2, à Lyon. Cette maison offre des avantages immenses, ayant traité à Beaucaire des parties considérables de schalls, d'indiennes, de mousseline-laine et lainage, qu'elle a obtenus en partie presque à moitié du cours; aussi revend-elle ces mêmes articles à des prix incroyables, et néanmoins elle en garantit la qualité.

On trouve dans cette maison des impressions à 20 et 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs. Il en est de même des lainages en général, ainsi que de l'article blanc d'Alsace, etc.

MM. les marchands des environs y trouveront plus d'avantages qu'en fabrique même; ses nombreux débouchés la mettent à même de traiter de très-fortes parties, et d'obtenir par ce moyen de grandes concessions.

NOTA.—Les kabyles et autres schalls d'été et d'hiver s'y vendent à très-bas prix. (8590)

TENUE DES LIVRES.

Cours Gratuit.

AVIS.—M. le professeur BERTRAND prévient ceux de ses souscripteurs qui ont oublié le jour de l'ouverture de son COURS, qu'en leur faveur, la première leçon du cours a été renvoyée à mardi prochain 11 août courant, à trois heures de l'après-midi, pour durer jusqu'à quatre tous les jours, en vingt cinq leçons.—Quelques inscriptions restent à prendre; elles seront distribuées de deux heures à quatre, jusqu'à lundi seulement, au domicile du professeur, rue d'Égypte, 2, au 4^{me}, quai des Célestins.—Le prix de souscription, payable d'avance, est de huit francs, tous frais compris.

NOTA.—Ce cours sera le seul donné gratuitement, l'intention du professeur étant uniquement de faire connaître au public les excellents résultats provenant de sa méthode et obtenus dans ses précédents cours, — résultats qu'il garantit pour toutes les études qui font partie de son enseignement.—Ce cours n'exige pas une heure de travail par jour en dehors des leçons. (8587)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

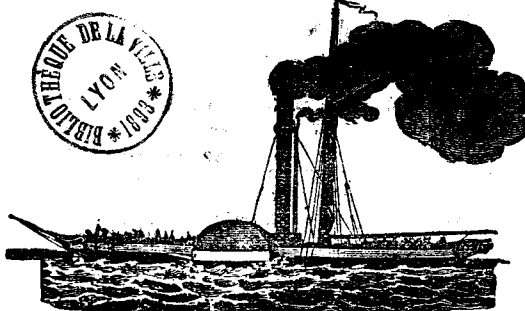
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité. (7367)



BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

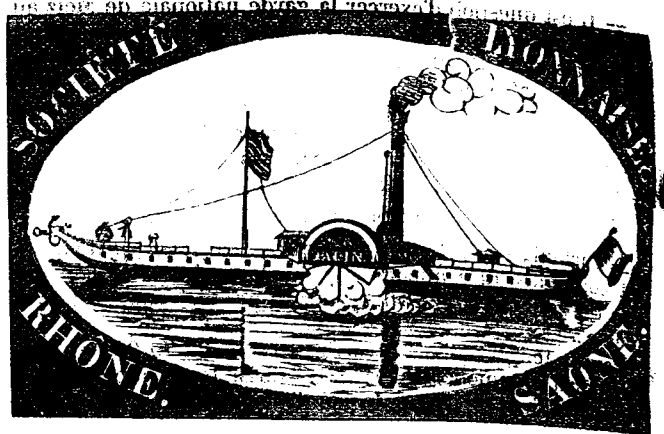
POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON.—1^{res}, 20 f.—2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Relz, n° 45. (8500)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

GUÉRISON

DE LA TEIGNE OU MAUVAISE RACHE.

Une personne possédant une recette pour la guérison de toutes sortes de teignes, par un remède approuvé et d'un effet absolument infailible sans l'usage de la calotte, se charge de faire guérir cette maladie. Cette personne n'exige le paiement du remède qu'après parfaite guérison et après la visite des médecins que le malade voudra. Elle se charge aussi de prendre les malades chez elle. Ce remède est approuvé par les certificats des personnes qui ont été guéries.

S'adresser au bottier, rue de la Préfecture, n° 4, à Lyon. (8588)

Pâles couleurs et faiblesse.

CHOCOLAT FERRUGINEUX,

DE COLMET DAAGE, PHARMACIEN A PARIS.

Son goût est agréable; il convient contre les pâles couleurs, les pertes blanches, les maux d'estomac, la faiblesse, etc.—Pour les enfants délicats, il est sous forme de bonbons, et se vend par boîtes de 3 et 2 fr.—Ne pas confondre ce chocolat ferrugineux, seul approuvé de la Faculté de Médecine de Paris, avec ceux préparés avec le lactate de fer, d'un goût d'encre prononcé.—Dépôt chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (5254—2030)

VICHY. Pour se procurer l'eau naturelle de Vichy, adresser directement les demandes à MM. Brosson frères, à Vichy (Allier), ou à Paris, rue Saint-Honoré, n° 295.

Pour les véritables pastilles de Vichy, chez les pharmaciens dépositaires dont les noms suivent :

Vernet, place des Terreaux, 13, et André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (5213—2023)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.—Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

SUPPLÉMENT AU CENSEUR

Du Dimanche 9 août 1840.



Paris, le 7 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* contient les deux dépêches télégraphiques suivantes :

Boulogne, 6 août, à 8 heures 1/2 du matin.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

» Louis Bonaparte vient de faire une tentative sur Boulogne. Il est poursuivi, et déjà plusieurs des siens sont arrêtés. »

Boulogne, 6 août, à 9 heures 1/4.

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

« Louis Bonaparte est arrêté. Il vient d'être transféré au château où il sera bien gardé. La conduite de la population, de la garde nationale et de la troupe de ligne a été admirables. »

Ces dépêches, comme on le pense bien, ont vivement piqué la curiosité publique, et aujourd'hui, pendant toute la matinée, les hommes qu'on sait à l'affût des nouvelles ont été obsédés de questions qui avaient pour objet de connaître les détails de l'équipée dont le *Moniteur* n'annonce que le résultat. Voici les bruits que nous avons recueillis à ce sujet. Nous les reproduisons, comme on peut le supposer, sans les garantir.

On n'a pu nous dire si c'était précisément hier matin que M. Louis Bonaparte était débarqué à Boulogne; mais ce qui paraît certain, c'est que la ville de Boulogne, qui s'était endormie fort tranquillement la veille, s'est tout-à-coup réveillée au bruit du tambour. C'était M. Louis Bonaparte qui, à la tête d'une compagnie de grenadiers, portant sur leurs schakos le n° 40, allait prendre possession de l'Hôtel-de-Ville. Il est très-probable que l'autorité était avertie de ce qui devait se passer, car la garde nationale et le peu de troupes de ligne qui composent la garnison de Boulogne ont été aussitôt réunies. Un engagement a eu lieu, et on assure que quelques personnes ont été victimes. On parle même d'un capitaine de la garde nationale qui aurait été tué à bout portant.

On ajoute à ce que nous venons de dire que M. Louis Bonaparte, ayant vu que son coup était encore une fois manqué, et que la population de Boulogne, au lieu de prendre fait et cause pour lui, se tournait tout-à-fait contre, avait cherché son salut dans la fuite. Il se serait jeté dans une barque, espérant gagner le large et rejoindre en mer l'embarcation qui l'avait amené de Londres; mais, poursuivi par des agents de l'autorité, il aurait été gagné de vitesse et fait prisonnier. L'intervalle de trois quarts d'heure qui existe entre la première et la seconde dépêche rend cette version assez vraisemblable.

On vient de nous assurer que le débarquement de M. Louis Bonaparte et de ses compagnons avait eu lieu hier

matin, à sept heures; que ces conspirateurs, au nombre de 50, repoussés immédiatement, s'étaient réfugiés autour de la colonne élevée à dix minutes de distance de la ville, sur un plateau qui domine la mer, et que là ils avaient renouvelé leurs cris et leurs démonstrations, espérant que ce monument qui rappelle tant de grands souvenirs, les protégerait contre les conséquences de leur folle échauffourée. Poursuivis et débusqués de cette position, ils ont dû regagner précipitamment la plage et se jeter dans les embarcations qui les attendaient là sans doute en cas de revers. Cette fuite ne les a pas sauvés, car la troupe a, dit-on, fait feu sur eux, et leur a tué quatre personnes. On parle aussi d'un pareil nombre de personnes qui sont tombées à la mer et qui se sont noyées.

L'une des dépêches télégraphiques publiées par le *Moniteur* annonce que plusieurs des partisans de M. Louis Bonaparte ont été arrêtés. On cite parmi eux MM. Persigny, Parquin, Montholon, Bouffé-Montauban, de Châteaubleu, Lombard, duc de Padoue, etc.

M. le duc de Padoue est pair de France; s'il a été réellement arrêté, comme le bruit en court à Paris depuis ce matin, l'affaire sera nécessairement portée devant la chambre des pairs.

S'il faut en croire le *Constitutionnel*, M. le colonel Vaudrey, l'agent principal de la conspiration de Strasbourg, aurait été arrêté hier à Paris.

Il paraît que les 50 grenadiers avec lesquels M. Louis Bonaparte a débarqué lui avaient été expédiés de Paris, et que chacun d'eux avait reçu pour se rendre à Boulogne, sans savoir ce qu'il y avait à faire, une somme de 500 fr. Arrivé là, on les aurait embarqués, puis une fois en mer on leur aurait présenté l'affaire sous le jour le plus magnifique, et on les aurait décidés à se laisser déguiser en grenadiers de la vieille garde. Tous les uniformes ont été, dit-on, confectionnés à Londres.

On assure que depuis trois mois déjà le gouvernement était instruit des démarches que faisait M. Louis Bonaparte pour se procurer des intelligences sur les côtes de France; on va va même jusqu'à dire qu'à diverses reprises il a eu la preuve que ce prétendant faisait distribuer de l'argent dans les garnisons du littoral de la Manche.

On ajoute que la police de Paris a été avisée du départ de M. Louis Bonaparte assez à temps pour pouvoir transmettre à Boulogne l'ordre de s'opposer à son débarquement; mais qu'on a préféré lui laisser mettre le pied sur le territoire français, afin de pouvoir s'emparer de sa personne.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.